

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 11 juillet 2025</b>	<b>N° 2025-326</b>

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET  
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET  
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT  
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN  
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250711-lmc1108870-DE-1-1 Date de télétransmission : 17/07/2025 Date de réception préfecture : 17/07/2025 Publié : 17/07/2025
--

	<b>Conseil du 11 juillet 2025</b>	<i>Délibération</i>
	Direction de l'Habitat Service Ville et Quartiers en Renouvellement	<b>N° 2025-326</b>

---

**Travaux d'aménagement pour la réalisation de la maison du projet de Lormont Carriet  
- Délégation de maîtrise d'ouvrage - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le quartier de Carriet à Lormont fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain piloté par Bordeaux métropole et contractualisé avec l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine).

**1. Contexte**

Dans ce cadre et conformément aux dispositions règlementaires du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, une maison du projet doit être mise en place afin de disposer d'un lieu à destination des habitants.

Le local identifié pour accueillir cette maison du projet, d'une surface de 65 m<sup>2</sup> environ, est situé en rez-de-chaussée d'une résidence appartenant au bailleur social Domofrance rue Jacques Thibaud.

L'installation de la maison du projet nécessite préalablement des travaux intérieurs afin de répondre aux besoins de cet équipement.

Au vu de l'opérationnalité du projet de renouvellement urbain comportant un grand nombre de chantiers en cours et à venir, l'ouverture de la maison du projet est attendue au plus vite.

**2. Délégation de la maîtrise d'ouvrage à la commune et modalités de mise en œuvre**

Dans ce contexte, différents montages ont été étudiés concluant à l'opportunité que la commune de Lormont soit désignée maître d'ouvrage délégué pour faire les études et réaliser, pour le compte de Bordeaux Métropole, les travaux d'aménagement du local permettant l'installation de la maison du projet. En effet, outre la réponse à l'objectif calendaire de l'ouverture de la maison du projet, ce montage permet la mise en œuvre d'un chantier d'insertion, élément valorisant l'implication des habitants dans le projet.

Concernant les missions relevant de l'animation de la maison du projet de Carriet, un agent de Bordeaux métropole sera affecté à 50% de son temps de travail. L'utilisation de la maison du projet pourra être complétée par les partenaires du PRU, notamment ceux agissant en proximité des habitants et autres usagers du quartier.

Par ailleurs, le bail concernant le local de la maison du projet sera consenti à Bordeaux métropole par Domofrance à titre gratuit et donnera lieu à une convention de mise à disposition. Les charges courantes (fluides, assurance du local, fournitures de bureau) seront assurées par Bordeaux Métropole. De plus, une convention de partenariat autour de

l'animation de la maison du projet sera établie et fera l'objet d'une délibération ultérieurement.

Il est ainsi proposé que, via le projet de convention ci-annexé, Bordeaux Métropole délègue à la commune de Lormont sa maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement intérieur du local situé au 19 rue Jacques Thibaud à Lormont pour permettre l'installation de la maison du projet, incluant la gestion administrative, technique et comptable de l'opération jusqu'à la réception des travaux et la remise des ouvrages.

### **3. Programme et coût des travaux**

Le programme de travaux est le suivant :

- dépose de cloisons,
- reprise et mise aux normes de l'électricité,
- reprise de la plomberie, du système de chauffage et de la ventilation,
- mise aux normes PMR de l'ensemble du local,
- pose de nouvelles cloisons,
- reprise des revêtements de sols,
- réalisation de quelques meubles pour séparer les espaces et aménager la tisanerie,
- peinture de l'ensemble du local.

Le coût estimatif global de l'opération (études et travaux) est estimé à 134 325 € TTC à la date de la présente (voir détail joint en annexe).

### **4. Conditions de versement**

Sur ces bases, la commune de Lormont, maître d'ouvrage délégué, règlera la totalité des acomptes et du décompte définitif aux entreprises et sous-traitants désignés pour la réalisation des travaux.

Bordeaux Métropole assumera la totalité des coûts TTC engagés par la ville de Lormont en investissement, selon le calendrier ci-dessous :

- un premier versement de 50% du montant prévisionnel ci-dessus au démarrage des travaux,
- le solde sur la base du décompte définitif des dépenses réellement supportées qui permettra ainsi d'arrêter le montant de la participation de Bordeaux Métropole.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

#### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales et l'article L5217-2,

**VU** l'article 2224-12 du Code de la commande publique qui prévoit que, lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage mentionnés à l'article L. 2411-1, ceux-ci peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** la pertinence de la mise en place d'une délégation de maîtrise d'ouvrage pour répondre à l'objectif d'ouverture de la maison du projet du quartier Carriet dans un local situé rue Jacques Thibaud à Lormont, exprimé par Bordeaux métropole et la ville de Lormont,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser la réalisation des travaux d'aménagement de la maison du projet et de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la ville de Lormont,

**Article 2 :** d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-annexé, ainsi que tout document

intervenant dans ce cadre ou en découlant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de l'opération et de la présente délibération,

**Article 3** : d'autoriser la dépense correspondante et de l'imputer sur le budget principal de l'exercice en cours chapitre 21, article 2181, fonction 52.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------